

EXPOSE II NETTOYANT DÉSINFECTANT ET DÉSODORISANT

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3						
	Santé		Réactivité	0						
		<table border="1"> <tr> <td>Santé</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> </table>			Santé	3	Risques d'incendie	2	Réactivité	0
Santé	3									
Risques d'incendie	2									
Réactivité	0									
Danger spécifique										
Vêtements de protection		Apparence	Ambre. Pourpre. Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. COMBUSTIBLE							

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	EXPOSE II NETTOYANT DÉSINFECTANT ET DÉSODORISANT	Code	5692
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel.: Désinfectant.	PMS#	433461
FTSS#	115692001	Date de validation	04/27/2000
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	04/27/2000
		Remplace	04/19/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alcool isopropylique	67-63-0	5-10	TWA: 980 STEL: 1225 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 983 STEL: 1230 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 5045 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 12800 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 16000 ppm 8 heures [Rat]. Non disponible.
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	5-10	CEIL: 2 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] STEL: 2 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	Non disponible.
Ortho-benzylparachlorophénol	120-32-1	6.5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1700 mg/kg [Rat].
Ortho-phénylphénol	90-43-7	6.0	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 2000 mg/kg [Rat].
Amylphénol para-tertiaire	80-46-6	10	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1830 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2000 mg/kg [Lapin].

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**EXPOSE II NETTOYANT DÉSINFECTANT ET
DÉSODORISANT**

Conditions médicales
aggravées par une
surexposition:

Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Notes au physicien	La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre un choc circulatoire, une insuffisance respiratoire et des convulsions.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: 48°C (118.4°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler. Matières corrosives (Voir section 8 et 10). Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT . Utiliser seulement dans des zones bien ventilées..
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	<p><i>Yeux</i> Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques Masque facial.</p> <p><i>Mains</i> Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de caoutchouc Gants de néoprène</p> <p><i>Respiratoire</i> Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2</p> <p><i>Pieds</i> Des chaussures de protection.</p> <p><i>Corps</i> If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.</p>

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Citron.
Couleur	Ambre. Pourpre.
pH	11.7 à 12.8 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.07
Point d'ébullition/condensation	99°C (210.2°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides. Ne pas mêler avec tous produits chimiques ou d'autres produits sauf il y est indiqué sur l'étiquette.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. (Composes Phenoliques , hydroxyde de sodium)
DOT Class	Classe 8 : Produit corrosif
UN/NA	UN3267
Groupe de Conditionnement	III
DOT Special Considerations	Quantité limitée

TDG Classification

CLASSE TMD	Sans objet.
PIN/NIP	
TDG Special Considerations	

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Alcool isopropylique, Ortho-phénylphénol
CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde de sodium
CERCLA : Substances dangereuses: Alcool isopropylique, Hydroxyde de sodium

état New Jersey - Liste des déversements: Alcool isopropylique, Ortho-phénylphénol, Hydroxyde de sodium
New Jersey: Alcool isopropylique, Ortho-phénylphénol, Hydroxyde de sodium
Massachusetts - Liste des déversements: Alcool isopropylique, Hydroxyde de sodium
Massachusetts RTK: Amylphénol para-tertiaire, Alcool isopropylique, Ortho-phénylphénol, Hydroxyde de sodium
Pennsylvanie RTK: Amylphénol para-tertiaire, Alcool isopropylique, Ortho-phénylphénol, Hydroxyde de sodium

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Numéro d'enregistrement de EPA: 11725-8-70627 or 11725-8-4822

Règlements canadiens

NPRI canadien Sans objet.

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.